



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA**  
**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2009**

Session ordinaire du comité exécutif des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le dix février deux mille neuf à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Sont présents :

M <sup>mes</sup>	Lyne Brousseau Judith Corriveau Lyne Doyon,	commissaire représentante du comité de parents
	Chantal Poliquin,	commissaire représentante du comité de parents
MM.	Camille Bélanger Denis Coutu Michel Gagnon,	

Aussi présents :

M.	Guy Baril,	directeur général
----	------------	-------------------

Le quorum est atteint. Il est 19 h 30.

**ADOPTION  
ORDRE DU  
JOUR**

CE-1185-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Gagnon,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit et il est adopté avec tel que propos.

**ADOPTÉE.**

**ADOPTION DES  
PROCÈS-VERBAUX  
CE-08-12-09**

CE-1186-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Doyon,

QUE le directeur général soit et il est exempté de la lecture du procès-verbal du 9 décembre 2008 (CE-08-12-09).

QUE ce procès-verbal soit et il est adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE.**



**DÉBOURSÉS  
DÉCEMBRE 2008**

CE-1187-09      CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de décembre 2008, au montant total de deux millions neuf cent soixante-deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (2 962 529,91 \$).

ADOPTÉE.

**DÉBOURSÉS  
JANVIER 2009**

CE-1188-09      CONSIDÉRANT l'analyse de la liste des déboursés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Doyon,

QUE soit acceptée la liste des déboursés pour le mois de janvier 2009, au montant total de deux millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-six cents (2 332 182,86 \$).

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENT  
RELATIF AU CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE  
DÉONTOLOGIE  
APPLICABLE AUX  
COMMISSAIRES**

CE-1189-09      CONSIDÉRANT le document « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires »;

CONSIDÉRANT l'analyse et les explications fournies par le directeur général;

CONSIDÉRANT les modifications à apporter;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Judith Corriveau,

QUE le comité exécutif recommande l'adoption du « Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires » par le conseil des commissaires.

ADOPTÉE.

Règles de régie interne et procédures d'assemblée au conseil des commissaires et du comité exécutif

Le projet sera traité lors de la prochaine séance du comité exécutif.

Projet de formation de la direction générale

Dans le cadre du Programme d'introduction à la direction générale (PIDIGECS) auquel le directeur général participe depuis les quatre dernières années; il y a un projet de mission à l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) à Pothiers en France.

L'intention de la mission vise une meilleure compréhension du concept de la contractualisation (convention de partenariat et convention de gestion) et de la régulation dans le cadre des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) par la Loi 88.



Le directeur général a donc présenté ce projet de formation aux membres du comité exécutif ainsi que les modalités de réalisation et les retombées pour l'organisation.

Les membres du comité exécutif se disent favorables au projet de formation présenté, lequel s'inscrit dans le cadre du plan de formation continue de la direction générale et des budgets disponibles pour celui-ci.

Les membres du conseil des commissaires seront informés du plan de formation à la prochaine séance prévue le 17 février prochain.

#### États des travaux du comité environnement sans papier

Le directeur général fait état des travaux réalisés à ce jour, quant à la volonté du conseil, de procéder à la mise en place d'un environnement sans papier. L'échéance prévue pour sa mise en place est le début de l'année scolaire 2009-2010.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CE-1190-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 22 h 00.

\_\_\_\_\_  
Lyne Brousseau, présidente

\_\_\_\_\_  
Lucie Côté, secrétaire générale